

*Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU
SMITVAD
DU PAYS DE CAUX**

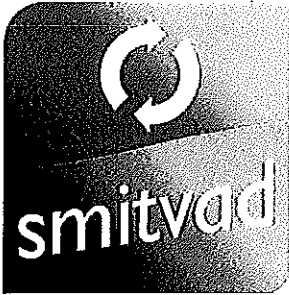
Juillet à décembre 2018

SOMMAIRE

RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE

N°DECISION	OBJET	FOLIO
01/2018	Ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie	1
02/2018	Mise à disposition d'une parcelle et autorisation de culture	3
03/2018	Subvention jardinage durable	5
04/2018	Attribution du marché de prestation de service assurance n°2018.99.2	7
05/2018	Subvention jardinage durable2	9
06/2018	Subvention jardinage durable3	11

DÉLIBÉRATION	OBJET	FOLIO
01.16.11.18	Contrats d'assurances	17
02.16.11.18	Préparation des participations des collectivités 2019 - participations exceptionnelles	20
03.16.11.18	Préparation des participations des collectivités 2019	23
04.16.11.18	Rappel des statuts	27
05.16.11.18	Modification budgétaire n°1 - Budget annexe du programme local de prévention des déchets	31
06.16.11.18	Médiation préalable obligatoire - convention avec le CDG76	34



Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Comité Syndical

N° 1/2018

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CRÉDIT DE TRÉSORERIE

Le Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux,

Vu les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux syndicats mixtes conformément aux articles L.5711-1 et L.5211-2,

Vu la délibération n° 14-25/06/2018 du 25 juin 2018 par laquelle le Comité Syndical autorise le Président à contracter auprès de l'organisme le moins disant, une convention d'ouverture de crédit à court terme pour un montant maximal de 1 000 000 euros, d'une durée d'un an, ainsi qu'à signer tout acte à cette fin et à faire usage en tant que de besoin de cet outil,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir le recours temporaire à des liquidités pour réguler le fonds de roulement,

DÉCIDE

Article 1 :

Eu égard à la proposition du 14 juin 2018, de contracter une ligne de crédit de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne, dans les conditions financières suivantes :

Montant maximal de la convention : 1 000 000 euros

Durée : un an, à partir de la signature du contrat

Index : EONIA

Marge : 0.06 %

Facturation des intérêts : mensuelle. Intérêts calculés à terme échu

Commission de réservation : 0,10 % (appelée à la mise en place de la ligne) soit 1000 €

Commission de non-utilisation : 0,15% (appliqué sur la différence entre l'en-cours moyen utilisé et le montant de la ligne de trésorerie)

Article 2 :

La présente décision sera publiée aux lieux et places ordinaires. Il en sera rendu compte en communication au Comité Syndical.

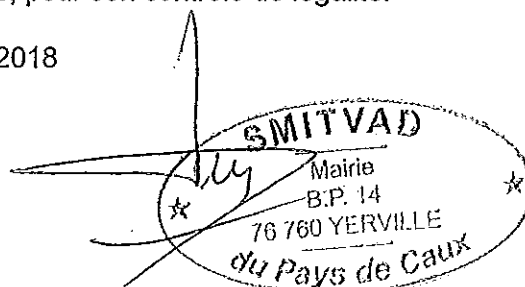
Article 5 :

Monsieur le Président et Monsieur le Receveur sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime, pour son contrôle de légalité.

Fait à Yerville, le 17 juillet 2018

Le Président,

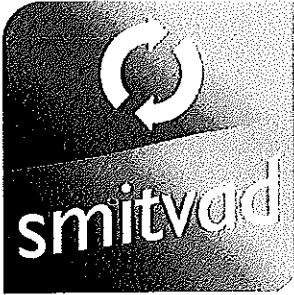
Jean-Jacques DEMARES



Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr



Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Comité Syndical

N° 2/2018

MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE ET AUTORISATION DE CULTURE

Le Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux,

Vu les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux syndicats mixtes conformément aux articles L.5711-1 et L.5211-2,

Vu la délibération du 26 mai 2014 par laquelle le Comité Syndical autorise le Président à décider de la conclusion et du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant que la parcelle sise à Brametot à la Cavée Ballet, cadastrée sous le numéro ZA20 partie pour une contenance de 3ha peut être exploitée à titre précaire conformément à l'article L411-2 du Code Rural pour un contrat de culture de blé pour la saison **2018-2019**,

Considérant que cette parcelle comprise dans le site de Brametot devra être cultivée en prenant soin de ne pas détériorer le piézomètre et de veiller à ce que des produits phytosanitaires n'engendrent pas de nuisances dans le sol et ce sous l'entière responsabilité de l'exploitant qui devra le cas échéant préciser les produits utilisés et leur quantité,

Considérant que la parcelle devra être rendue entièrement libérée de toute récolte dès l'enlèvement de la récolte de blé au plus tard le 15 septembre 2019,

DÉCIDE

Article 1 :

Eu égard au contrat signé entre l'exploitant, **Sébastien EMO** et le Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux, la mise à disposition et autorisation de culture de la parcelle ZA20 :

Montant de la redevance : **1000 Euros**, pour la saison culturale 2018-2019.

Article 2 :

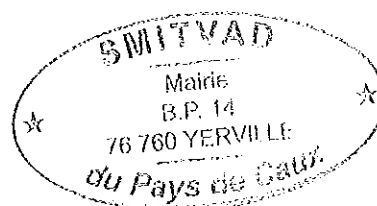
La présente décision sera publiée aux lieu et place ordinaires. Il en sera rendu compte en communication au Comité Syndical.

Article 5 :

Monsieur le Président et Monsieur le Receveur sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime, pour son contrôle de légalité.

Fait à Yerville, le 31 juillet 2018

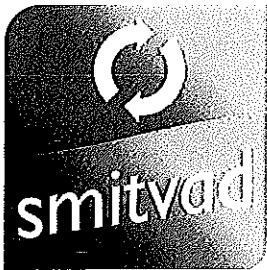
Le Président,
Jean-Jacques DEMARES



Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr



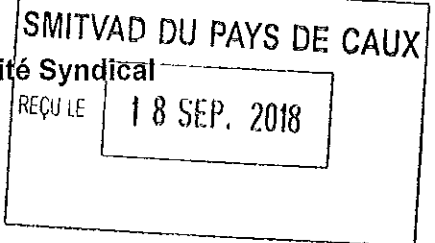
Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Comité Syndical

N° 3/2018

SUBVENTION JARDINAGE DURABLE



Le Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux,

Vu les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux syndicats mixtes conformément aux articles L.5711-1 et L.5211-2,

Vu la délibération n° 13-25/06/2018 du 25 juin 2018 par laquelle le Comité Syndical autorise le Président à attribuer des subventions pour l'acquisition et ou la location de broyeurs de végétaux et l'acquisition de tondeuse mulching, robot tondeur ou kit mulching,

Considérant que les bénéficiaires désignés ci-dessous répondent aux critères d'attribution précisés dans la délibération,

DÉCIDE

Article 1 :

D'attribuer les subventions suivantes :

Nom prénom	Adresse	Désignation du matériel	Montant facture	Montant attribué
ANNEBIQUE Frank	22 résidence le calvaire 76460 Saint Sylvain	Tondeuse mulching	1084	300
BADAIRE Laurence	2 rue des gimblays 76740 Sotteville sur Mer	Tondeuse mulching	2221	300
CALAIS Gérard	216 rue de l'Eglise 76730 Auppegard	Tondeuse mulching	4640	300
CLERAUX Edouard	1460 Rue de Verdun 76720 Auffay	Tondeuse mulching	2329	300
FAUVEL Georges	22 Impasse de l'épivant 76730 Hermanville	Kit mulching	145	72
GAUDIN Julien	6 rue du Ruissel 76740 Houdetot	Tondeuse mulching	699	210
GRUEL Nicolas	3 route de Bacqueville 76590 Bertreville St Ouen	Kit mulching	57	29
GUIRAUD Charlotte	2 route de la mer 76740 La Gaillarde	Tondeuse mulching	3000	300
LANCHON Thierry	1 route d'Auppegard 76730 Thil-Manneville	Broyeur de végétaux	1188	300
LANGLOIS Hervé	116 rue Poteries 76560 Harcanville	Tondeuse mulching	2950	300
LECLERC Raymonde	268 rue de la cauchie 76860 Longueuil	Tondeuse mulching	2400	300
LEFEBVRE Nicolas	28 rue des forrières 76590 Sainte Foy	Tondeuse mulching	2100	300
LEVILLAIN Christophe	34 rue du centre 76590 Sainte Foy	Tondeuse mulching	1901	300
MULOT Christophe	13 chemin de la Scie 76590 Longueville sur Scie	Broyeur de végétaux	319	96
NICOLLET Michel	4 route de la vallée 76890 St Victor l'Abbaye	Tondeuse mulching	3325	300
PICQUET Lucien	7 rue du 1er septembre 1944 76590 Torcy le Petit	Tondeuse mulching	2000	300
RALLE Lionel	22 route des deux vallées 76590 Sainte Foy	Tondeuse mulching	2036	300
SALLE Joël	57 Impasse des roses 76460 Saint Valéry en Caux	Tondeuse mulching	2000	300
SAUTREL Cédric	567 rue la pierre blanche 76460 Gueutteville les Grès	Tondeuse mulching	2500	300
SEGURA Frédéric	624 rue du Bel Event 76890 Val de Saône	Tondeuse mulching	1912	300
T'SJOEN Jean-Christophe	357 rue des écoles 76640 Normanville	Broyeur de végétaux	441	132
TOTAL				5339

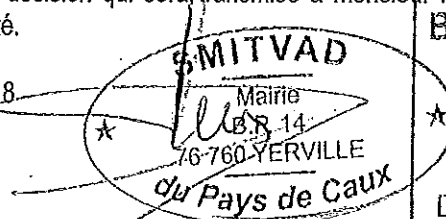
Article 2 :

Il en sera rendu compte en communication au Comité Syndical.

Article 3 :

Monsieur le Président et Monsieur le Receveur sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime, pour son contrôle de légalité.

Fait à Yerville, le 31/08/2018
Le Président,
Jean-Jacques DEMARES



Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 ☎ 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr



Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Syndical

N° 4/2018

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE ASSURANCES N° 2018.99.2

Le Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux,

Vu les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux syndicats mixtes conformément aux articles L.5711-1 et L.5211-2,

Vu le décret N° 2016/360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n° 04-23/03/2017 par laquelle le Conseil Syndical a autorisé le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accord-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité pour le SMITVAD de relancer ses marchés d'assurances,

Considérant l'avis d'appel public à concurrence adressé le 4 Juillet 2018 au BOAMP et mis en ligne sur le site internet du boamp.fr,

Considérant la mise en ligne du dossier de consultation sur le site internet du Smitvad <http://www.smitvad.com/marches.html>,

Considérant les offres déposées et leur analyse,

DÉCIDE

Article 1 :

Le marché n° 2018.99.2 passé selon la procédure adaptée, relatif à la prestation de service d'assurances est attribué comme suit :

Lot	Désignation	Compagnie d'assurance attributaire	Montant TTC
1	Multirisque Dommages aux biens immobiliers et mobiliers	GROUPAMA Cité de l'Agriculture – CS 90508 76235 BOIS GUILLAUME	470 €
2	Responsabilité civile générale	SMACL 141 avenue Salvador Allendé 79031 NIORT Cedex	827,45 €
3	Responsabilité civile atteintes à l'environnement - pollution	SARRE & MOSELLE/AIG 17 avenue Poincaré - BP 80045 57401 SARREBOURG	6 619.60 €
4	Protection juridique et défense pénale des agents et élus	SARRE & MOSELLE/CFDP 17 avenue Poincaré - BP 80045 57401 SARREBOURG	3 572,58 €
5	Véhicules et risques annexes	GROUPAMA Cité de l'Agriculture – CS 90508 76235 BOIS GUILLAUME	1 041.66 €
6	Individuelle accidents et assistance déplacements	SMACL 141 avenue Salvador Allendé 79031 NIORT Cedex	953.75 €
7	Risque statutaire des agents	GROUPAMA Cité de l'Agriculture – CS 90508 76235 BOIS GUILLAUME	9 869 €

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr



Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Comité Syndical

N° 5/2018

SUBVENTION JARDINAGE DURABLE

Le Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux,

Vu les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux syndicats mixtes conformément aux articles L.5711-1 et L.5211-2,

Vu la délibération n° 13-25/06/2018 du 25 juin 2018 par laquelle le Comité Syndical autorise le Président à attribuer des subventions pour l'acquisition et ou la location de broyeurs de végétaux et l'acquisition de tondeuse mulching, robot tondeur ou kit mulching,

Considérant que les bénéficiaires désignés ci-dessous répondent aux critères d'attribution précisés dans la délibération,

DÉCIDE

Article 1 :

D'attribuer les subventions présentées dans le tableau au verso de cette feuille.

Article 2 :

Il en sera rendu compte en communication au Comité Syndical.

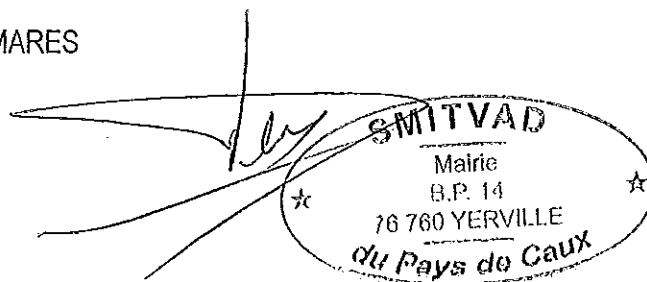
Article 3 :

Monsieur le Président et Monsieur le Receveur sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime, pour son contrôle de légalité.

Fait à Yerville, le 17/10/2018

Le Président,

Jean-Jacques DEMARES



Nom prénom	Adresse	Désignation du matériel	Montant facture	Montant attribué
ALABRIDI Véronique	4 résidence du carrelet 76460 Néville	Tondeuse mulching	799	240
BOUCHER Jean-Claude	130 rue des forières 76810 Greuville	Broyeur de végétaux	122	37
BRUMENT Pierre	781 route de Saint Ouen 76890 Saint Ouen du Breuil	Tondeuse mulching	2970	300
BUNOUF Brigitte	303 les Gamelins 76790 Le Tilleul	Tondeuse mulching	2500	300
CHAMPIN Claude	131 rue de la flammèche 76450 Ourville en Caux	Tondeuse mulching	2250	300
COTE Emmanuel	706 rue de la pierre blanche 76460 Gueutteville les Grès	Tondeuse mulching	834	250
CRESENT Benoît	6 rue le clos Saint Aubin 76730 Avremesnil	Tondeuse mulching	1133	300
DESCHAMPS Jean	12 route de la chaussée 76590 Anneville sur Scie	Tondeuse mulching	1819	300
DEU Gilles	884 rue de la Varenne 76590 Le Bois-Robert	Tondeuse mulching	1683	300
DEU Lionel	15 route des vergers 76590 Saint Crespin	Tondeuse mulching	1920	300
DUFOUR Pierre	9 rue du grand Mesnil 76890 Belleville en Caux	Tondeuse mulching	2500	300
DURANDE Laurent	28 route d'Auzouville 76280 Angerville l'Orcher	Tondeuse mulching	1600	300
DURANDE Thomas	5 route d'Auzouville 76280 Angerville l'Orcher	Tondeuse mulching	1600	300
FLAMENT Gary	824 rue de la pierre blanche 76460 Gueutteville les Grès	Tondeuse mulching	2500	300
FOURNEAUX Laurent	95 route de Tôtes 76890 Vassonville	Tondeuse mulching	3099	300
FRAS Daniel	9 clos du fresne 76590 Saint Crespin	Broyeur de végétaux	1188	300
FROSI Lucien	1 rue du Clos de l'Algérie 76730 Bacqueville en Caux	Broyeur de végétaux	460	138
GALLO Armand	69 rue Don Filastre 76790 Le Tilleul	Tondeuse mulching	2253	300
GILLE Pierre	171 place Daniel Boucour 76890 Val de Saâne	Broyeur de végétaux	639	192
GREGOIRE Antoine	24 route du bois de la garennne 76730 Lamberville	Tondeuse mulching	2499	300
HEDOU Sylvie	111 allée de la hêtraie 76890 Saint Ouen du Breuil	Tondeuse mulching	2390	300
HURAY David	735 rue du Plix 76850 Bracquetuit	Broyeur de végétaux	1130	300
LACHELIER Chris	252 rue du moulin à vent 76890 Saint Vaast du Val	Tondeuse mulching	2148	300
LARCHEVEQUE Maxime	316 rue de l'Eglise 76810 Greuville	Tondeuse mulching	1133	300
LEDRU Stéphane	4 rue du varvot 76730 Bacqueville en Caux	Broyeur de végétaux	446	134
LEFEBVRE Léo	3 chemin de la grande motte	Kit mulching	35	18
LEGER Grégoire	2 bis impasse du Cartot 76280 Angerville l'Orcher	Tondeuse mulching	2850	300
LEGRAND Franck	135 rue de l'enfer 76720 Heugleville sur Scie	Broyeur de végétaux	177	53
LEHOUS Odile	131 route de la république 76890 Calleville les 2 Eglises	Broyeur de végétaux	1169	300
LEMAIRE André	88 chemin de la trompette 76890 Saint Denis sur Scie	Tondeuse mulching	2000	300
LEROND Eric	1511 route d'Ecrépigny 76890 Vassonville	Tondeuse mulching	2210	300
LESEUR Reynald	466 rue Albert Jean 76730 Auppegard	Tondeuse mulching	1739	300
LEVILLAIN Jean-Marie	398 rue de l'église 76810 Greuville	Tondeuse mulching	2560	300
LOUVEL Franck	11 chemin de Guernesey 76280 Beurepaire	Tondeuse mulching	1900	300
MARCIAUX Sébastien	8 impasse du lac 76450 Clasville	Tondeuse mulching	1325	300
MAUSSION Joseph	706 route du beaufournier 76730 Avremesnil	Tondeuse mulching	4100	300
METAIS Alexandre	11 route de Bosc Mare 76560 Doudeville	Tondeuse mulching	2250	300
MICHAUD Marie-Thérèse	5 parc du Bois Robert 76590 Le Bois Robert	Tondeuse mulching	2136	300
MURZYN Alfred	121 impasse de la voie romaine 76450 Ouainville	Tondeuse mulching	2900	300
MURZYN François	165 impasse de la voie romaine 76450 Ouainville	Tondeuse mulching	2409	300
NOTHIAS Vincent	290 rue du stade 76730 Avremesnil	Broyeur de végétaux	99	30
PAULMIER Fabrice	153 rue des castelets 76460 Gueutteville les Grès	Broyeur de végétaux	297	89
PHOLOPPE Sylvain	397 rue du Colombier 76730 Auppegard	Tondeuse mulching	1962	300
PRADELLE Michel	26 rue Saint Adrien 76590 La Chaussée	Tondeuse mulching	2885	300
RENOULT Marie-Pierre	160b impasse du pollet 76730 Avremesnil	Tondeuse mulching	1133	300
RIOULT Anthony	5 résidence le carrelet 76460 Néville	Tondeuse mulching	2500	300
SAVARY Jérôme	463 route de la mare aux aulnes 76280 Angerville l'Orcher	Tondeuse mulching	1800	300
TAMBOISE Olivier	230 rue de l'ancienne mare 76550 Ambrumesnil	Tondeuse mulching	3380	300
TOTAL				12581



Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Comité Syndical

N° 6/2018

SUBVENTION JARDINAGE DURABLE

Le Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux,

Vu les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux syndicats mixtes conformément aux articles L.5711-1 et L.5211-2,

Vu la délibération n° 13-25/06/2018 du 25 juin 2018 par laquelle le Comité Syndical autorise le Président à attribuer des subventions pour l'acquisition et ou la location de broyeurs de végétaux et l'acquisition de tondeuse mulching, robot tondeur ou kit mulching,

Considérant que les bénéficiaires désignés ci-dessous répondent aux critères d'attribution précisés dans la délibération,

DÉCIDE

Article 1 :

D'attribuer les subventions présentées dans le tableau au verso de cette feuille.

Article 2 :

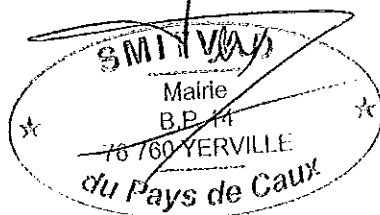
Il en sera rendu compte en communication au Comité Syndical.

Article 3 :

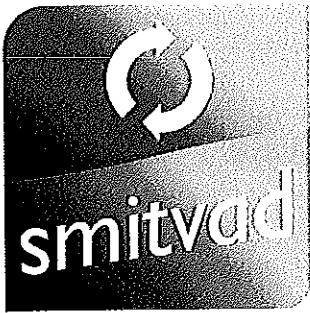
Monsieur le Président et Monsieur le Receveur sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime, pour son contrôle de légalité.

Fait à Yerville, le 30/11/2018

Le Président,
Jean-Jacques DEMARES



Nom prénom	Adresse	Désignation du matériel	Montant facture	Montant attribué
AUGUSTE Rémy	16 rue du chant des oiseaux 76720 Auffay	Tondeuse mulching	2072	300
AUVRAY Sébastien	450 rue des frères 76850 Fresnay le Long	Tondeuse mulching	2749	300
BANSARD Jacques	17 route de Dieppe 76590 Torcy le Petit	Tondeuse mulching	2926	300
BARBIER Sophie	8 résidence Cœur de Bourg 76460 Néville	Broyeur de végétaux	377	113
BAUCHER Benoît	4 rue du bout des marettes 76460 Blosserville	Broyeur de végétaux	399	120
BENARD Olivier	51 route de Dieppe 76590 Anneville sur Scie	Broyeur de végétaux	159	48
BIZON Christian	29 rue du village 76890 Belleville en Caux	Broyeur de végétaux	490	147
BLONDEL Stéphane	1 impasse des champs 76450 Le Hanouard	Tondeuse mulching	3960	300
BOSSART Yann	25 route de Bosville 76450 Cany Barville	Tondeuse mulching	1950	300
BOSELIN Roland	2 route de la pommeraye 76850 Montreuil en Caux	Tondeuse mulching	2950	300
BRASSE Pascal	7 bis rue de la corbettièrre 76450 Sasseville	Tondeuse mulching	1790	300
BRITO Sébastien	124 route de Torcy 76450 Ourville en Caux	Tondeuse mulching	2440	300
CACHELEUX Jean-Marc	21 rue du calvaire 76450 Grainville la Teinturière	Tondeuse mulching	1234	300
CAILLY David	378 grande rue 76730 Tocqueville en Caux	Broyeur de végétaux	129	39
CASTEX Patrick	115 allée Saint Laurent 76890 Saint Ouen du Breuil	Tondeuse mulching	1984	300
CHEVIN François	44b Grande rue 76730 Thil Manneville	Tondeuse mulching	2201	300
COINTREL Tony	296 rue du duché 76590 La Chaussée	Broyeur de végétaux	99	30
COTHOUIT Didier	18 rue du val lubin 76810 Luneray	Tondeuse mulching	1879	300
DAVOULT Philippe	680 route d'Orival 76460 Sainte Colombe	Broyeur de végétaux	490	147
DE COUESPEL DE BOISGENCY Guy	113 route de Val de Saône 76890 Belleville en Caux	Kit mulching	47	24
DUBRUQUE Gilles	31b, rue de la grande mare 76280 Anglesqueville l'Esneval	Tondeuse mulching	1549	300
FERE Catherine	288 clos fleuri 76730 Omonville	Tondeuse mulching	619	186
FRAS Cyril	16 route des vergers 76590 Saint Crespin	Tondeuse mulching	2699	300
GILLES Alain	15 grande rue 76450 Clasville	Broyeur de végétaux	570	171
GOLAIN Gérard	24 rue d'Auzouville 76280 Angerville l'Orcher	Tondeuse mulching	1994	300
GUERIN David	28 route de Dieppe 76590 Muchedent	Broyeur de végétaux	2789	300
GUERIN Didier	812 route du bout fleuri 76450 Paluel	Kit mulching	103	52
GUESDON Hervé	133 rue du Gaquerel 76640 Normanville	Tondeuse mulching	2700	300
GUEVILLE Catherine	222 rue de la croix de Beauvais 76810 Greuville	Broyeur de végétaux	639	192
GUICHARD Michel	9 allée des iris 76280 Turretot	Tondeuse mulching	2199	300
HERICHE Cédric	358 rue du 19 avril 1944 76890 Saint Vaast du Val	Tondeuse mulching	5814	300
HIEST Sébastien	3 ter chemin de la briqueterie 76730 Vénestanville	Tondeuse mulching	2208	300
HUE Denis	431 route de Paluel 76450 Malleville les Grès	Tondeuse mulching	1749	300
JUIN Sébastien	5 rue cauchoise 76450 Sasseville	Tondeuse mulching	2577	300
KOSZTUR Jean-François	15 route d'Hermanville 76730 Appuegard	Broyeur de végétaux	1949	300
LECLERC Jean-Philippe	1 allée René Delcourt 76590 Longueville sur Scie	Tondeuse mulching	2120	300
LECOURT Fabien	960 route de Theuville 76450 Ouainville	Tondeuse mulching	3699	300
LEFEVRE Roger	28 route de Rougemont 76450 Beuzeville la Guérard	Tondeuse mulching	599	180
LEGER Claude	976 rue des hêtres 76850 Fresnay le Long	Broyeur de végétaux	149	45
LEMAITRE Laurence	5 bis impasse au lac 76450 Clasville	Tondeuse mulching	699	210
LERNAULT-MASCRE Françoise	50 rue Saint Léger 76460 Saint Valéry en Caux	Broyeur de végétaux	420	126
MABIRE Eric	301 rue de l'arniral Aubry 76280 Anglesqueville l'Esneval	Tondeuse mulching	2913	300
MEANT Stéphane	20 route du tôt 76460 Ingouville	Tondeuse mulching	1801	300
MISTELET Aurélien	105 rue du val Blaise 76590 Les Cent Acres	Tondeuse mulching	2350	300
MODARD Guillaume	23 rue de l'amitié 76590 La Chapelle du Bourgay	Broyeur de végétaux	770	231
NEMETH Micheline	2 rue Jules Saint Saens 76460 Saint Valéry en Caux	Kit mulching	163	82
NEVEU Laurent	300 chemin du Mont Edard 76450 Ourville en Caux	Tondeuse mulching	2000	300
PAGET Julian	180 rue de la mairie 76460 Saint Sylvaïn	Tondeuse mulching	2799	300
PERCHET Mickael	513 le Grand Quesnay 76850 Montreuil en Caux	Tondeuse mulching	3859	300
PERROTTE Jacques	4 route de la Vienne 76730 Hermanville	Tondeuse mulching	4785	300
PETIT Antoine	873 rue du bornier 76850 Bracquetuit	Tondeuse mulching	1900	300
POIRET Francis	21 résidence la Cavée 76810 Luneray	Tondeuse mulching	850	255
RAGU Jean-Marie	414 route de la vallée 76890 Val de Saône	Tondeuse mulching	15000	300
RANNOU Martine	15 impasse Bellevue 76890 St Pierre Benouville	Broyeur de végétaux	389	117
RAUX Claudine	Hameau d'Ecrepligny 76890 Vassonville	Tondeuse mulching	1334	300
RICHARD Vincent	52 rue des poitreaux 76810 Luneray	Tondeuse mulching	1149	300
RIGAILL NOUDEL Jérôme	475 rue des castelets 76460 Gueutteville les Grès	Tondeuse mulching	2200	300
RIOULT Philippe	29 route de Bosville 76450 Cany Barville	Tondeuse mulching	2000	300
ROLLIN Laetitia	6 route de Bosville 76450 Cany Barville	Tondeuse mulching	1800	300
SAUNIER Gustave	1 bas de Royville 76730 Rainfreville	Tondeuse mulching	1200	300
SCHUTZIGER Yann	700 rue des forrières 76810 Greuville	Tondeuse mulching	1958	300
SOLOY Nicolas	17 chemin des dames 76590 Criquetot sur Longueville	Broyeur de végétaux	617	185
THIERRY François	Le bocage 76890 Saint Denis sur Scie	Kit mulching	36	18
THIERRY Gilbert	2 rue de la gare 76590 Anneville sur Scie	Tondeuse mulching	2443	300
TOUDIC Liliane	2 rue de l'église 76280 Turretot	Tondeuse mulching	1750	300
VALLIN Morgan	371 bis rue de la forge 76450 Thiouville	Tondeuse mulching	2250	300
VARIN Jean-Luc	27 rue des brasseurs 76890 Tôtes	Tondeuse mulching	2600	300
VERNEUIL Mathieu	244 rue de la dame blanche 76720 Cressy	Kit mulching	78	39
TOTAL				16256



Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE RECEPTION

PREFECTURE DE LA SEINE MARITIME

Service Courrier

7, place de la Madeleine – CS 16036

76 036 ROUEN Cedex

Nos Réf : EB 2018.08.34

Affaire suivie par : Estelle Bouteiller

Courriel : contact@smitvad.fr

A établir en 2 exemplaires

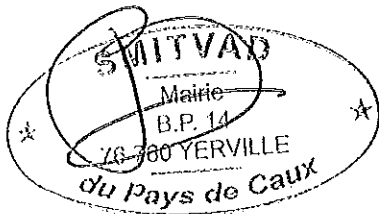
Yerville, le 02 août 2018

SMITVAD DU PAYS DE CAUX

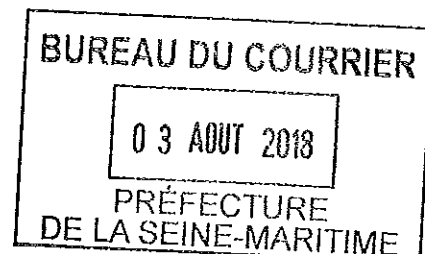
REÇU LE : 07 AOUT 2018

NATURE DES DOCUMENTS	REF de l'ACTE	Nombre d'exemplaires
Décision : Ouverture d'une ligne de trésorerie	N°01-2018	1

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la Préfecture :



Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 ☎ 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr



Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

**BORDEREAU DE DEPOT DE
DOCUMENTS VALANT ACCUSE
RECEPTION**

PREFECTURE DE LA SEINE MARITIME

Service Courrier

7, place de la Madeleine – CS 16036

76 036 ROUEN Cedex

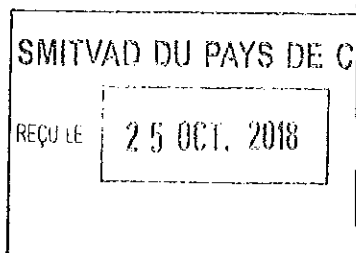
Nos Réf: EB 2018.10.47

Affaire suivie par : Estelle Bouteiller

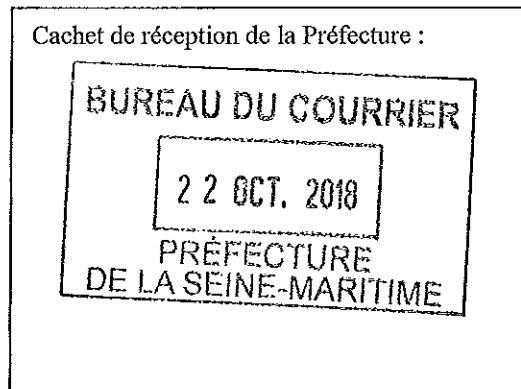
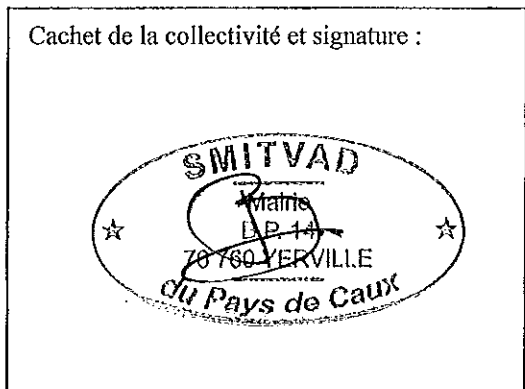
Courriel : contact@smitvad.fr

A établir en 2 exemplaires

Yerville, le 19 Octobre 2018



NATURE DES DOCUMENTS	REF de l'ACTE	Nombre d'exemplaires
Décision : Subvention jardinage durable	N°05-2018	1



141



Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

Nos Réf: EB 2018.10.49

Affaire suivie par : Estelle Boutellier

Courriel : contact@smitvad.fr

**BORDEREAU DE DEPOT DE
DOCUMENTS VALANT ACCUSE
RECEPTION**

SMITVAD DU PAYS DE CAUX

REÇU LE : 05 NOV. 2018

n°187

PREFECTURE DE LA SEINE MARITIME

Service Courrier

7, place de la Madeleine – CS 16036

76 036 ROUEN Cedex

A établir en 2 exemplaires

Yerville, le 30 octobre 2018

NATURE DES DOCUMENTS	REF de l'ACTE	Nombre d'exemplaires
Décisions du Président	N°02/2018 : Mise à disposition d'une parcelle et autorisation de culture	1
	N°04/2018 : Attribution du marché de prestation de service assurances n°2018.99.2	1

Cachet de la collectivité et signature :



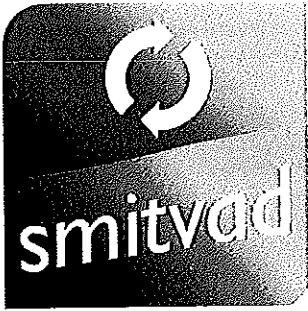
Cachet de réception de la Préfecture :



Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 ☎ 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr



Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

**BORDEREAU DE DEPOT DE
DOCUMENTS VALANT ACCUSE
RECEPTION**

PREFECTURE DE LA SEINE MARITIME

Service Courrier

7, place de la Madeleine – CS 16036

76 036 ROUEN Cedex

Nos Réf: EB 2018.12.57

Affaire suivie par : Estelle Bouteiller

Courriel : contact@smitvad.fr

A établir en 2 exemplaires

Yerville, le 3 décembre 2018

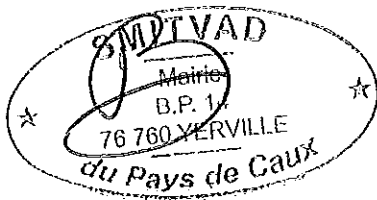
SMITVAD DU PAYS DE CAUX

REÇU LE

06 DEC. 2018

NATURE DES DOCUMENTS	REF de l'ACTE	Nombre d'exemplaires
Décision Subvention jardinage durable	N°6/2018	1

Cachet de la collectivité et signature :



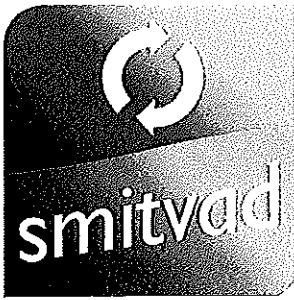
Cachet de réception de la Préfecture :



Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 16 novembre 2018

Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 47
Présents : 33
Pouvoirs : 00
Votants : 33

RESULTATS DES VOTES

Pour : 33
Contre : 00
Abstentions : 00

Ne prennent pas
part au vote :

ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le :

- de son affichage le :
21/11/2018

- de sa notification le :

CONTRATS D'ASSURANCES

Délibération n°: 01-16/11/2018

L'an deux mille dix-huit, le seize du mois de novembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le trente et un octobre deux mille dix-huit, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, se sont réunis en séance publique à la salle de la Mairie d'Yerville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DEMARES, Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Communauté de communes du Canton de Yerville				
Titulaires	Mme Florence DURANDE	P	M. Dominique FOUBERT	
	M. Bernard HOUSSAYE	AE	M. Cyriaque LETHUILLIER	
	M. Pierre LEMETAIS	AE	M. Jean-Claude DESCHAMPS	
	M. Patrick BUCOURT	AE	M. Franck COTTARD	
	M. Daniel LEMESLE	AE	M. Jean-François LEDON	P
	M. Patrick LEFEBVRE	P	M. Eric MABIRE	
	Mme Thérèse BARIL	AE		
	M. Raphaël LESUEUR	AE		
Communauté de communes Cœur d'Albère				
Titulaires	M. Jean-François ALIGNY	P	M. Rémy BELLANGER	
	M. André-Pierre BOURDON	P	M. Michel CLATOT	
	M. Hubert BUQUET	AE	M. Luc DAVID	
	M. Raymond CARPENTIER	P	Mme Isabelle DUJARDIN	
	M. Jean-Michel COLOMBEL	AE	M. Gérard FOUCHE	
	M. Pascal DEBREE	P	M. Yves GRENET	P
	M. Philippe DUFOUR	P	M. Yves LEFRIQUE	
	M. Jean-Marie FERMENT	P	M. Frédéric LEJEUNE	
	M. Jérôme LHEUREUX	P	M. Michel LIEURY	
	M. Jean-Louis LUYPAERT	P	M. Alain POILVE	
	M. Joël SALLE	AE	M. Pascal VANIER	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	AE	M. Eric SELLE	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

Commune de communes (Région de Guyane - Bouleville - Yerville)				
Titulaires	Mme Séverine FREMONT	P	M. Claude BOUTEILLER	
	M. Claude LESEIGNEUR	P	M. Luc LEFRANCOIS	
	M. Olivier LECONTE	AE	M. Olivier RICOEUR	
	M. Alfred TRASSY-PAILOGUES	P	M. Daniel COLLARD	
	M. Jean-Jacques DEMARES	P	M. Arnaud LAURENT	
	Mme Françoise HERVIEUX	AE	M. Philippe CORDIER	
	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P	M. Gérard TIERCELIN	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P	Mme Marcelle DUSSAUX	
	M. Dominique LACHEVRES	P	M. Emmanuel FECAMP	
Mme Marie-France BEAUDOIN	AE	M. Philippe LANGNEL		
Commune de communes (Région de Guyane)				
Titulaires	M. Fabrice DUBUS	P	Mme Martine LACOMBLEZ	P
	M. Olivier BUREAUX	P	M. Williams DELARUE	
	M. Guy LE VERDIER	P	M. Paul POTEL	
	M. Franck HERICHER	AE	M. Jean-François BLOC	
	M. Martial HAUGUEL	AE	Mme Christine LEVAVASSEUR	
	Mme Monique HOUSSAYE	P	M. Jacques VOLLET	
	M. Victor BOUCHER	P	M. Eric BERANGER	
	M. Edouard LHEUREUX	P	M. David CHANDELIER	
	Mme Charline FRANCOIS	AE	M. Jacques DEPREZ	
	M. Michel CHARDONNET	AE	M. Denis FAUVEL	
	M. Norbert GAINVILLE	P	M. Christine LE GALL	
	M. Christian GIFFARD	P	Mme Thérèse CALAIS	
	M. Edouard LEFORESTIER	AE	M. Jacques GUEROULT	P
	Mme Blandine DAS	P	M. Philippe PASQUIER	
M. François POINTEL	P	Mme Anne ROQUIGNY		
Commune de communes (Région de Guyane)				
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Mme Odile DECHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE	M. Daniel DELAFENETRE	P

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine FREMONT, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



Vu la délibération du comité syndical n° 03-17.04.2018 autorisant le Président à procéder au renouvellement des contrats d'assurances,

Le Président informe le comité syndical que les lots ont été attribués de la manière suivante :

- LOT 1 : Dommages aux biens immobiliers et mobiliers, attribué à GROUPAMA pour 470 €
- LOT 2 : Responsabilité civile générale, attribué à la SMACL pour 827.45 €
- LOT 3 : Responsabilité civile atteintes à l'environnement – pollution, attribué à SARRE et MOSELLE pour 6619.60 €
- LOT 4 : Protection juridique et défense pénale des agents et élus, attribué à SARRE et MOSELLE pour 3572.58 €
- LOT 5 : Flotte véhicules et accessoires, attribué à GROUPAMA pour 1041.66 €
- LOT 6 : Individuelle accidents et assistance déplacements, attribué à la SMACL pour 953.75 €
- LOT 7 : Risques statutaires des agents CNRACL, attribué à GROUPAMA pour 9869 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'entériner le choix du Président concernant l'attribution des lots des contrats d'assurance.

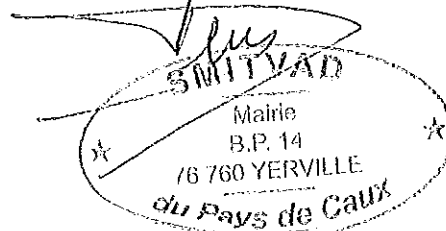
APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibéré les jours, mois et ans susdits,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Jacques DEMARES





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 16 novembre 2018

Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 47
Présents : 35
Pouvoirs : 00
Votants : 35

RESULTATS DES VOTES

Pour : 00
Contre : 31
Abstentions : 04

Ne prennent pas
part au vote :

ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime

le : 23 NOV. 2018

- de son affichage le :
21/11/2018

- de sa notification le :

ACTE EXECUTOIRE

LE 23 NOV. 2018

PREPARATION DES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES 2019 - PARTICIPATIONS EXCEPTIONNELLES

Délibération n°: 02-16/11/2018

L'an deux mille dix-huit, le seize du mois de novembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le trente et un octobre deux mille dix-huit, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, se sont réunis en séance publique à la salle de la Mairie d'Yerville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DEMARES, Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Comité Syndical des Déchets du Pays de Caux				
Titulaires	Mme Florence DURANDE	P	M. Dominique FOUBERT	
	M. Bernard HOUSSAYE	AE	M. Cyriaque LETHUILLIER	
	M. Pierre LEMETAIS	AE	M. Jean-Claude DESCHAMPS	
	M. Patrick BUCOURT	AE	M. Franck COTTARD	
	M. Daniel LEMESLE	AE	M. Jean-François LEDON	P
	M. Patrick LEFEBVRE	P	M. Eric MABIRE	
	Mme Thérèse BARIL	AE		
	M. Raphaël LESUEUR	AE		
Comité Syndical des Déchets du Pays de Caux				
Titulaires	M. Jean-François ALIGNY	P	M. Rémy BELLANGER	
	M. André-Pierre BOURDON	P	M. Michel CLATOT	
	M. Hubert BUQUET	AE	M. Luc DAVID	
	M. Raymond CARPENTIER	P	Mme Isabelle DUJARDIN	
	M. Jean-Michel COLOMBEL	AE	M. Gérard FOCHE	
	M. Pascal DEBREE	P	M. Yves GRENET	P
	M. Philippe DUFOUR	P	M. Yves LEFRIQUE	
	M. Jean-Marie FERMENT	P	M. Frédéric LEJEUNE	
	M. Jérôme LHEUREUX	P	M. Michel LIEURY	
	M. Jean-Louis LUYPAERT	P	M. Alain POILVE	
	M. Joël SALLE	AE	M. Pascal VANIER	
		M. Jean-Pierre THEVENOT	P	M. Eric SELLE

Commune de communes Flacourt Cap. Bourville - Yerville					
Titulaires	Mme Séverine FREMONT	P	Suppléants	M. Claude BOUTELLER	
	M. Claude LESEIGNEUR	P		M. Luc LEFRANCOIS	
	M. Olivier LECONTE	AE		M. Olivier RICOEUR	
	M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES	P		M. Daniel COLLARD	
	M. Jean-Jacques DEMARES	P		M. Arnaud LAURENT	
	Mme Françoise HERVIEUX	AE		M. Philippe CORDIER	
	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P		M. Gérard TIERCELIN	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		Mme Marcelle DUSSAUX	
	M. Dominique LACHEVRES	P		M. Emmanuel FECAMP	
Mme Marie-France BEAUDOIN	AE	M. Philippe LANGNEL			
Commune de communes (Cliché) (Cliché)					
Titulaires	M. Fabrice DUBUS	P	Suppléants	Mme Martine LACOMBLEZ	P
	M. Olivier BUREAUX	P		M. Williams DELARUE	
	M. Guy LE VERDIER	P		M. Paul POTEL	
	M. Franck HERICHER	AE		M. Jean-François BLOC	
	M. Martial HAUGUEL	AE		Mme Christine LEVAVASSEUR	
	Mme Monique HOUSSAYE	P		M. Jacques VOLLET	
	M. Victor BOUCHER	P		M. Eric BERANGER	
	M. Edouard LHEUREUX	P		M. David CHANDELIER	
	Mme Charline FRANCOIS	AE		M. Jacques DEPREZ	
	M. Michel CHARDONNET	AE		M. Denis FAUVEL	P
	M. Norbert GAINVILLE	P		M. Christine LE GALL	
	M. Christian GIFFARD	P		Mme Thérèse CALAIS	
	M. Edouard LEFORESTIER	AE		M. Jacques GUEROULT	P
	Mme Blandine DAS	P		M. Philippe PASQUIER	
	M. François POINTEL	P		Mme Anne ROQUIGNY	
Commune de communes (Cliché) (Cliché)					
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DECHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	P

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine FREMONT, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



Vu les arrêtés préfectoraux du 26 octobre 2015 et du 30 janvier 2017, portant modification des statuts,
Vu la délibération n°01-01/09/2017,

Les participations réclamées aux collectivités sorties, détaillées dans la délibération du 1^{er} septembre 2017, sont les suivantes en ce qui concerne l'année 2019,

Pour la part 1 :

PART 1	PART 1 Montant à répartir annuellement	Communes Cœur de Caux vers CA CVS	Commune de Rocquefort vers CCRV	Communauté de communes de Valmont vers CA Fécamp Caux Littoral	TOTAL DU PAR LES COLLECTIVITES SORTIES
2019	1 799 831 €	103 415 €	4 197 €	152 436 €	260 048 €

Pour la Part 3 :

PART 3	PART 3 Montant à répartir annuellement	Communes Cœur de Caux vers CA CVS	Commune de Rocquefort vers CCRV	Communauté de communes de Valmont vers CA Fécamp Caux Littoral	Montant total sollicité
2019	252 100 €	14 614 €	611 €	19 970 €	35 195 €

Pour la part 4 :

PART 4	ANNUITE DE LA DETTE	AVORTISSEMENTS DES BIENS	REPRISE DES SUBVENTIONS	TOTAL des Dépenses de la part 4 à répartir	Communes Cœur de Caux vers CA CVS	Commune de Rocquefort vers CCRV	Communauté de communes de Valmont vers CA Fécamp Caux Littoral	Montant total sollicité
					5,75%	0,23%	8,47%	14,45%
2019	175 788,76 €	28 904,61 €	4 140 €	200 553,37 €	11 524 €	468 €	16 987 €	28 979 €

Le Président propose au comité syndical de se prononcer sur l'adoption de participations exceptionnelles à la charge des collectivités adhérentes en attente de la décision du juge sur la défaillance des collectivités sorties.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- de voter CONTRE les participations exceptionnelles auprès des collectivités adhérentes pour 2019 en attente de décision sur les refus des collectivités sorties

A RAISON DE 31 VOIX CONTRE et 4 ABSTENTIONS

Se sont abstenus :

Communauté de Communes de la Région d'Yvetot :

- Mme Virginie BLANDIN,

Communauté de Communes du Canton de Criquetot l'Esneval :

- Mme Florence DURANDE,
- M. Patrick LEFEBVRE,
- M. Jean-François LEDON.

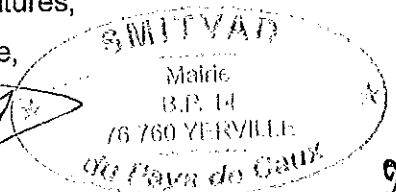
ACTE EXECUTOIRE

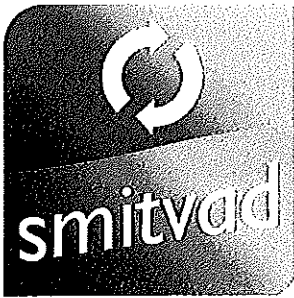
LE: 23 NOV. 2018

Délibéré les jours, mois et ans susdits,
Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Jacques DEMARES





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 16 novembre 2018

Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 47
Présents : 35
Pouvoirs : 00
Votants : 35

RESULTATS DES VOTES

Pour : 31
Contre : 00
Abstentions : 04

Ne prennent pas
part au vote :

ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime

le : 23 NOV. 2018

- de son affichage le :
21/11/2018

- de sa notification le :

ACTE EXECUTOIRE

LE : 23 NOV. 2018

PREPARATION DES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES 2019

Délibération n°: 03-16/11/2018

L'an deux mille dix-huit, le seize du mois de novembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le trente et un octobre deux mille dix-huit, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, se sont réunis en séance publique à la salle de la Mairie d'Yerville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DEMARES, Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Commune de Yerville					
Titulaires	Mme Florence DURANDE	P	Suppléants	M. Dominique FOUBERT	
	M. Bernard HOUSSAYE	AE		M. Cyriaque LETHUILLIER	
	M. Pierre LEMETAIS	AE		M. Jean-Claude DESCHAMPS	
	M. Patrick BUCOURT	AE		M. Franck COTTARD	
	M. Daniel LEMESLE	AE		M. Jean-François LEDON	P
	M. Patrick LEFEBVRE	P		M. Eric MABIRE	
	Mme Thérèse BARIL	AE			
	M. Raphaël LESUEUR	AE			
Commune de Yerville - Cécé d'Albans					
Titulaires	M. Jean-François ALIGNY	P	Suppléants	M. Rémy BELLANGER	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Michel CLATOT	
	M. Hubert BUQUET	AE		M. Luc DAVID	
	M. Raymond CARPENTIER	P		Mme Isabelle DUJARDIN	
	M. Jean-Michel COLOMBEL	AE		M. Gérard FOUCHE	
	M. Pascal DEBREE	P		M. Yves GRENET	P
	M. Philippe DUFOUR	P		M. Yves LEFRIQUE	
	M. Jean-Marie FERMENT	P		M. Frédéric LEJEUNE	
	M. Jérôme LHEUREUX	P		M. Michel LIEURY	
	M. Jean-Louis LUYPAERT	P		M. Alain POILVE	
	M. Joël SALLE	AE		M. Pascal VANIER	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	P		M. Eric SELLE	

Commune de communes : Bagnol (Cant. Bourguille, Yvelle)					
Titulaires	Mme Séverine FREMONT	P	Suppléants	M. Claude BOUTEILLER	
	M. Claude LESEIGNEUR	P		M. Luc LEFRANCOIS	
	M. Olivier LECONTE	AE		M. Olivier RICOEUR	
	M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES	P		M. Daniel COLLARD	
	M. Jean-Jacques DEMARES	P		M. Arnaud LAURENT	
	Mme Françoise HERVIEUX	AE		M. Philippe CORDIER	
	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P		M. Gérard TIERCELIN	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		Mme Marcelle DUSSAUX	
	M. Dominique LACHEVRES	P		M. Emmanuel FECAMP	
Mme Marie-France BEAUDOIN	AE	M. Philippe LANGNEL			
Commune de communes : Bagnol (Cant. Bourguille, Yvelle)					
Titulaires	M. Fabrice DUBUS	P	Suppléants	Mme Martine LACOMBLEZ	P
	M. Olivier BUREAUX	P		M. Williams DELARUE	
	M. Guy LE VERDIER	P		M. Paul POTEL	
	M. Franck HERICHER	AE		M. Jean-François BLOC	
	M. Martial HAUGUEL	AE		Mme Christine LEVAVASSEUR	
	Mme Monique HOUSSAYE	P		M. Jacques VOLLET	
	M. Victor BOUCHER	P		M. Eric BERANGER	
	M. Edouard LHEUREUX	P		M. David CHANDELIER	
	Mme Charline FRANCOIS	AE		M. Jacques DEPREZ	
	M. Michel CHARDONNET	AE		M. Denis FAUVEL	P
	M. Norbert GAINVILLE	P		M. Christine LE GALL	
	M. Christian GIFFARD	P		Mme Thérèse CALAIS	
	M. Edouard LEFORESTIER	AE		M. Jacques GUEROULT	P
	Mme Blandine DAS	P		M. Philippe PASQUIER	
M. François POINTEL	P	Mme Anne ROQUIGNY			
Commune de communes : Bagnol (Cant. Bourguille, Yvelle)					
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DECHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	P

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine FREMONT, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



- Vu les arrêtés préfectoraux du 26 octobre 2015 et du 30 janvier 2017, portant modification des statuts,
Vu la délibération n°01-01/09/2017,

Il est proposé de reconduire les contributions des collectivités 2018 en 2019 qui permettront de réaliser le DOB.

A savoir :

Pour la part 1

Le montant à répartir correspond à la dette DEXIA à acquitter par le Smitvad. Cette part 1 est répartie en fonction de 3 critères pondérés à hauteur de 1/3 chacun :

- La population DGF^(*) notifiée pour le calcul de la DGF (fiche individuelle DGF ou autre document la remplaçant) 2018
- Le potentiel financier agrégé de l'ensemble intercommunal notifié pour le calcul du FPIC^(**), corrigé du FPIC 2018
- Le revenu fiscal agrégé de l'ensemble intercommunal notifié pour le calcul du FPIC 2018

Le montant à répartir pour 2019 est fixé **1 799 832 €**,
Compte-tenu de la délibération du comité syndical du 1^{er} septembre 2017, il convient de défalquer la somme de **260 048 €** due au titre de l'année par les collectivités sorties.

Le reliquat de **1 539 784 €** se répartit entre les collectivités restantes comme suit :

CONTRIBUTEURS	R1 POPULATION	R1 POTENTIEL FINANCIER AGREGÉ	R1 REVENU	TOTAL 2019
CC Côte d'Albâtre (CC CA)	148 339 €	257 012 €	141 614 €	546 964 €
CC du canton de Criquetot l'Esneval (CC CE)	81 457 €	62 998 €	92 772 €	237 227 €
CC Terroir de Caux	181 784 €	125 997 €	177 135 €	484 916 €
CC Plateau de Caux Doudeville Yerville	99 242 €	65 077 €	99 172 €	263 491 €
CC Région d'Yvetot - Commune Ecalles Alix	2 440 €	2 178 €	2 568 €	7 185 €
Contribution 2019	513 261 €	513 261 €	513 261 €	1 539 784 €

Pour la Part 2

Maintien des tarifs 2018, à savoir :

- le tarif applicable aux apports d'ordures ménagères **93.70 €** la tonne,
- le tarif applicable aux apports de tout-venants/encombrants des collectivités membres est de **90.60 €** la tonne,
- le tarif applicable aux apports de déchet vert (structurant) des collectivités membres est maintenu à **13 €** la tonne,
- Afin de répondre à la nécessité d'apport de 4250 tonnes de déchets verts, il pourra être fait appel au prestataire des collectivités adhérentes.

Pour la Part 3

La part 3 est supportée pour moitié au titre des revenus des habitants et pour moitié au titre du tonnage.

Le montant à répartir pour 2018 était fixé à **533 861 €**, il est proposé de le maintenir provisoirement pour l'année 2019,

Compte-tenu de la délibération du comité syndical du 1^{er} septembre 2017, il convient de défalquer la somme de **35 195 €** due par les collectivités sorties.

Le reliquat de 498 666 € se répartit entre les collectivités restantes comme suit :

CONTRIBUTEURS	PART 3 TONNAGE	PART 3 REVENU	PART 3 TOTAL
CC Côte d'Albâtre (CC CA)	86 182 €	68 794 €	154 976 €
CC du canton de Criquetot l'Esneval (CC CE)	51 818 €	45 067 €	96 885 €
CC Terroir de Caux	62 008 €	86 049 €	148 057 €
CC Plateau de Caux Doudeville Yerville	48 566 €	48 176 €	96 742 €
Commune d'Ecalles Alix	759 €	1 247 €	2 006 €
TOTAL GENERAL	249 333 €	249 333 €	498 666 €

Pour la part 4

Compte-tenu de la délibération du comité syndical du 1^{er} septembre 2017, les sommes dues par les collectivités sorties s'élèvent à 28 979 € due par les collectivités sorties.

Cette part 4 est répartie en fonction de 3 critères pondérés à hauteur de 1/3 chacun :

- La population DGF(*) notifiée pour le calcul de la DGF (fiche individuelle DGF ou autre document la remplaçant) 2018
- Le potentiel financier agrégé de l'ensemble intercommunal notifié pour le calcul du FPIC(**), corrigé du FPIC 2018
- Le revenu fiscal agrégé de l'ensemble intercommunal notifié pour le calcul du FPIC 2018

Le montant à répartir sur les collectivités adhérentes pour 2018 était fixé à 16 856 €, il est proposé de le maintenir provisoirement pour l'année 2019, de la manière suivante :

CONTRIBUTEURS	PART 4 POPULATION DGF	PART 4 REVENU	PART 4 POTENTIEL	PART 4 TOTAL
CC Côte d'Albâtre (CC CA)	1 624 €	1 550 €	2 814 €	5 988 €
CC du canton de Criquetot l'Esneval (CC CE)	892 €	1 016 €	690 €	2 597 €
CC Terroir de Caux	1 990 €	1 939 €	1 379 €	5 308 €
CC Plateau de Caux Doudeville Yerville	1 086 €	1 086 €	712 €	2 884 €
Commune d'Ecalles Alix	27 €	28 €	24 €	79 €
TOTAL	5 619 €	5 619 €	5 619 €	16 856 €

MODALITES D'APPEL DES PARTICIPATIONS :

Dans l'attente du vote du budget, en vertu de l'article 13, les acomptes de contributions sont appelés trimestriellement d'avance auprès de chacun des membres, par quart, sur la base du montant provisionnel.

Concernant la part 2, une régularisation en fonction du tonnage réellement apporté sera effectuée sur le trimestre suivant.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'inclure dans le DOB puis dans le budget :

- les participations prévues auprès des collectivités adhérentes 2019, hors celles incombant aux collectivités sorties

APPROUVE A RAISON DE 31 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS

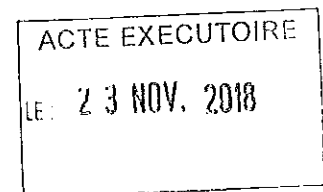
Se sont abstenus :

Communauté de Communes de la Région d'Yvetot :

- Mme Virginie BLANDIN,

Communauté de Communes du Canton de Criquetot l'Esneval :

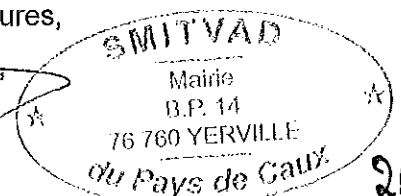
- Mme Florence DURANDE,
- M. Patrick LEFEBVRE,
- M. Jean-François LEDON.

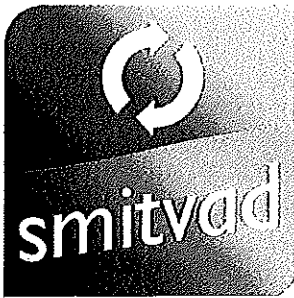


Délibéré les jours, mois et ans susdits,
Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Jacques DEMARÉS





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 16 novembre 2018

Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 47
Présents : 35
Pouvoirs : 00
Votants : 35

RESULTATS DES VOTES

Pour : 31
Contre : 00
Abstentions : 04

Ne prennent pas
part au vote :

ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le : 23 NOV. 2018

- de son affichage le :
21/11/2018

- de sa notification le :

RAPPEL DES STATUTS

Délibération n°: 04-16/11/2018

L'an deux mille dix-huit, le seize du mois de novembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le trente et un octobre deux mille dix-huit, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, se sont réunis en séance publique à la salle de la Mairie d'Yerville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DEMARES, Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

ACTE EXECUTOIRE
LE: 23 NOV. 2018

Commune de communes de Caux et de Yerville					
Titulaires	Mme Florence DURANDE	P	Suppléants	M. Dominique FOUBERT	
	M. Bernard HOUSSAYE	AE		M. Cyriaque LETHUILLIER	
	M. Pierre LEMETAIS	AE		M. Jean-Claude DESCHAMPS	
	M. Patrick BUCOURT	AE		M. Franck COTTARD	
	M. Daniel LEMESLE	AE		M. Jean-François LEDON	P
	M. Patrick LEFEBVRE	P		M. Eric MABIRE	
	Mme Thérèse BARIL	AE			
	M. Raphaël LESUEUR	AE			
Commune de communes de Caux et de Yerville					
Titulaires	M. Jean-François ALIGNY	P	Suppléants	M. Rémy BELLANGER	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Michel CLATOT	
	M. Hubert BUQUET	AE		M. Luc DAVID	
	M. Raymond CARPENTIER	P		Mme Isabelle DUJARDIN	
	M. Jean-Michel COLOMBEL	AE		M. Gérard FOUCHE	
	M. Pascal DEBREE	P		M. Yves GRENET	P
	M. Philippe DUFOUR	P		M. Yves LEFRIQUE	
	M. Jean-Marie FERMENT	P		M. Frédéric LEJEUNE	
	M. Jérôme LHEUREUX	P		M. Michel LIEURY	
	M. Jean-Louis LUYPAERT	P		M. Alain PQILVE	
	M. Joël SALLE	AE		M. Pascal VANIER	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	P		M. Eric SELLE	

Commune de communes: Placemal-Caux, Darnville, Yerville					
Titulaires	Mme Séverine FREMONT	P	Suppléants	M. Claude BOUTELLER	
	M. Claude LESEIGNEUR	P		M. Luc LEFRANCOIS	
	M. Olivier LECONTE	AE		M. Olivier RICOEUR	
	M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES	P		M. Daniel COLLARD	
	M. Jean-Jacques DEMARES	P		M. Arnaud LAURENT	
	Mme Françoise HERVIEUX	AE		M. Philippe CORDIER	
	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P		M. Gérard TIERCELIN	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		Mme Marcelle DUSSAUX	
	M. Dominique LACHEVRES	P		M. Emmanuel FECAMP	
Mme Marie-France BEAUDOIN	AE	M. Philippe LANGNEL			
Commune de communes: Placemal-Caux					
Titulaires	M. Fabrice DUBUS	P	Suppléants	Mme Martine LACOMBLEZ	P
	M. Olivier BUREAUX	P		M. Williams DELARUE	
	M. Guy LE VERDIER	P		M. Paul POTEI	
	M. Franck HERICHER	AE		M. Jean-François BLOC	
	M. Martial HAUGUEL	AE		Mme Christine LEVAVASSEUR	
	Mme Monique HOUSSAYE	P		M. Jacques VOLLET	
	M. Victor BOUCHER	P		M. Eric BERANGER	
	M. Edouard LHEUREUX	P		M. David CHANDELIER	
	Mme Charline FRANCOIS	AE		M. Jacques DEPREZ	
	M. Michel CHARDONNET	AE		M. Denis FAUVEL	P
	M. Norbert GAINVILLE	P		M. Christine LE GALL	
	M. Christian GIFFARD	P		Mme Thérèse CALAIS	
	M. Edouard LEFORESTIER	AE		M. Jacques GUEROULT	P
	Mme Blandine DAS	P		M. Philippe PASQUIER	
M. François POINTEL	P	Mme Anne ROQUIGNY			
Commune de communes: Placemal-Caux					
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DECHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	P

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine FREMONT, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-19, L.5211-25-1, L.5212-29 et suivants et L 5711-1 et suivants,
- Vu l'article L 313-29 du Code Monétaire et Financier,
- Vu les arrêtés préfectoraux du 26 octobre 2015 et du 30 janvier 2017, portant modification des statuts,
- Vu l'arrêté préfectoral relatif à l'arbitrage du 11 avril 2018 modifié par celui du 11 juin 2018,
- Vu la délibération n°01-23/03/2009 autorisant le syndicat à confier à un tiers la réalisation des ouvrages nécessaires à l'exploitation du service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, ainsi que la gestion du service,
- Vu la délibération n°02-20/09/2010 autorisant l'acceptation de la cession de créances,
- Vu la délibération n°01-01/09/2017,
- Vu le bail emphytéotique administratif et la convention d'exploitation non détachable conclus le 30/09/2010,
- Vu l'Acte d'Acceptation de la Cession de Créances, notamment acceptée par le Receveur Syndical, notifié à DEXIA CREDIT LOCAL le 23/09/2010,

CONSIDERANT que les redevances R1 prévues au bail emphytéotique administratif et à la convention d'exploitation non détachable correspondent aux annuités de l'emprunt contracté par VALOR'CAUX au titre du financement des travaux de premier établissement prévus au bail emphytéotique administratif et à la convention non détachable, que l'acte d'acceptation fait naître une nouvelle obligation directement à la charge de la personne publique, si bien qu'elle ne peut sans doute plus être analysée comme un simple accessoire à un contrat de crédit dont la personne publique serait étrangère,

CONSIDERANT que, par l'effet de l'Acte d'Acceptation de la Cession de Créances, le SMITVAD est irrévocablement engagé à payer directement et intégralement les redevances R1 ou l'indemnité irrévocable qui se substituerait aux redevances R1 en cas de résiliation du bail emphytéotique administratif et de la convention d'exploitation non détachable,

CONSIDERANT que l'article 14 des statuts, relatif aux conditions du retrait des membres, reste silencieux sur le devenir des engagements juridiques du syndicat autre que les engagements en termes de dette, et sur les modalités de définition des conditions financières et patrimoniales de retrait, qu'en cas de silence des statuts, le droit commun s'applique,

CONSIDERANT que l'article L5211-19 du CGCT indique que « *les conditions financières et patrimoniales du retrait de la commune sont déterminées par délibérations concordantes du conseil municipal de la commune et des organes délibérants du syndicat mixte et de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut d'accord, ces conditions sont arrêtées par le représentant de l'Etat.* »,

CONSIDERANT que les ressources du SMITVAD sont principalement constituées des participations versées par ses membres selon des modalités de calculs définies par les statuts du Syndicat et que les conditions financières et patrimoniales de retrait des membres retirés au 01.01.2017 en l'attente d'une décision judiciaire favorable impliquent un manque à gagner de 325 706 € pour l'année 2017, dont 260 K€ annuels sur le R1, et un total de l'ensemble de 4 706 699 € jusqu'en 2035.

Sur le rapport du Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, dans le silence des statuts :

- d'approuver et de l'autoriser à poursuivre et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'établissement des conditions financières et patrimoniales lors du retrait d'un membre du Syndicat,

APPROUVE A RAISON DE 31 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS

Se sont abstenus :

Communauté de Communes de la Région d'Yvetot :

- Mme Virginie BLANDIN,

Communauté de Communes du Canton de Criquetot l'Esneval :

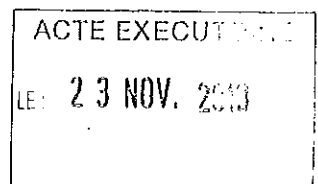
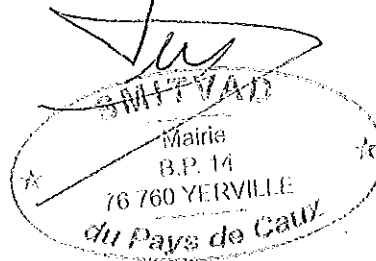
- Mme Florence DURANDE,
- M. Patrick LEFEBVRE,
- M. Jean-François LEDON.

Délibéré les jours, mois et ans susdits,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Jacques DEMARES





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 47
Présents : 35
Pouvoirs : 00
Votants : 35

RESULTATS DES VOTES

Pour : 35
Contre : 00
Abstentions : 00

Ne prennent pas
part au vote :

ACTE CERTIFIÉ
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le :

23 NOV. 2018
- de son affichage le :
21/11/2018
- de sa notification le :

ACTE EXECUTOIRE

LE: 23 NOV. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 16 novembre 2018

MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 - BUDGET ANNEXE DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

Délibération n°: 05-16/11/2018

L'an deux mille dix-huit, le seize du mois de novembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le trente et un octobre deux mille dix-huit, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, se sont réunis en séance publique à la salle de la Mairie d'Yerville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DEMARES, Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Comité de communes du Canton de Yerville					
Titulaires	Mme Florence DURANDE	P	Suppléants	M. Dominique FOUBERT	
	M. Bernard HOUSSAYE	AE		M. Cyriaque LETHUILLIER	
	M. Pierre LEMETAIS	AE		M. Jean-Claude DESCHAMPS	
	M. Patrick BUCOURT	AE		M. Franck COTTARD	
	M. Daniel LEMESLE	AE		M. Jean-François LEDON	P
	M. Patrick LEFEBVRE	P		M. Eric MABIRE	
	Mme Thérèse BARIL	AE			
	M. Raphaël LESUEUR	AE			
Comité de communes de Yerville					
Titulaires	M. Jean-François ALIGNY	P	Suppléants	M. Rémy BELLANGER	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Michel CLATOT	
	M. Hubert BUQUET	AE		M. Luc DAVID	
	M. Raymond CARPENTIER	P		Mme Isabelle DUJARDIN	
	M. Jean-Michel COLOMBEL	AE		M. Gérard FOUCHE	
	M. Pascal DEBREE	P		M. Yves GRENET	P
	M. Philippe DUFOUR	P		M. Yves LEFRIQUE	
	M. Jean-Marie FERMENT	P		M. Frédéric LEJEUNE	
	M. Jérôme LHEUREUX	P		M. Michel LIEURY	
	M. Jean-Louis LUYPART	P		M. Alain POILVE	
	M. Joël SALLE	AE		M. Pascal VANIER	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	P		M. Eric SELLE	

Commune de commune: [Blanc] [Blanc] [Blanc] [Blanc]				
Titulaires	Mme Séverine FREMONT	P	M. Claude BOUTELLER	
	M. Claude LESEIGNEUR	P	M. Luc LEFRANCOIS	
	M. Olivier LECONTE	AE	M. Olivier RICOEUR	
	M. Alfred TRASSY-PAILOGUES	P	M. Daniel COLLARD	
	M. Jean-Jacques DEMARES	P	M. Arnaud LAURENT	
	Mme Françoise HERVIEUX	AE	M. Philippe CORDIER	
	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P	M. Gérard TIERCELIN	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P	Mme Marcelle DUSSAUX	
	M. Dominique LACHEVRES	P	M. Emmanuel FECAMP	
Mme Marie-France BEAUDOIN	AE	M. Philippe LANGNEL		
Commune de commune: [Blanc] [Blanc] [Blanc]				
Titulaires	M. Fabrice DUBUS	P	Mme Martine LACOMBLEZ	P
	M. Olivier BUREAUX	P	M. Williams DELARUE	
	M. Guy LE VERDIER	P	M. Paul POTEI	
	M. Franck HERICHER	AE	M. Jean-François BLOC	
	M. Martial HAUGUEL	AE	Mme Christine LEVAVASSEUR	
	Mme Monique HOUSSAYE	P	M. Jacques VOLLET	
	M. Victor BOUCHER	P	M. Eric BERANGER	
	M. Edouard LHEUREUX	P	M. David CHANDELIER	
	Mme Charline FRANCOIS	AE	M. Jacques DEPRESZ	
	M. Michel CHARDONNET	AE	M. Denis FAUVEL	P
	M. Norbert GAINVILLE	P	M. Christine LE GALL	
	M. Christian GIFFARD	P	Mme Thérèse CALAIS	
	M. Edouard LEFORESTIER	AE	M. Jacques GUEROULT	P
	Mme Blandine DAS	P	M. Philippe PASQUIER	
	M. François POINTEL	P	Mme Anne ROQUIGNY	
Commune de commune: [Blanc] [Blanc] [Blanc]				
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Mme Odile DECHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE	M. Daniel DELAFENETRE	P

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine FREMONT, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



Vu la délibération n° 13-25/06/2018 concernant le dispositif promotion jardinage durable,
Vu les crédits disponibles au budget du Programme Local de Prévention des Déchets,

Etant donné le succès de l'opération et afin d'accéder au nombre de demandes au 1^{er} novembre 2018,

Vu Le nombre de demandes satisfaites : 69 pour un montant de 17 920 €
Vu le nombre de demandes à satisfaire (au 24 octobre 2018) : 39 pour un montant de 9 775 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide la modification budgétaire suivante :

Chapitre	DEPENSES
Section d'investissement	
Opération 6001 – Equipement 2011	
article 2158 - Autres installations, matériel et outillages techniques	-20 000,00 €
Opération 6018 – Equipement Programme Prévention	
Article 20421 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	20 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0 €

▪ L'actualisation de l'état des subventions figurant au budget du Programme Local de Prévention des déchets

APPROUVE A L'UNANIMITE

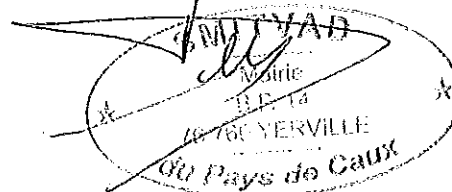
Délibéré les jours, mois et ans susdits,

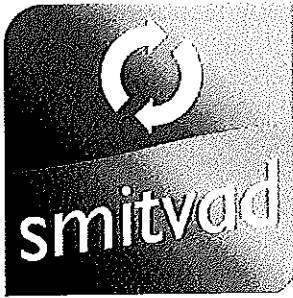
Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Jacques DEMARES

ACTE EXECUTOIRE
LE: 23 NOV. 2018





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 47
Présents : 35
Pouvoirs : 00
Votants : 35

RESULTATS DES VOTES

Pour : 35
Contre : 00
Abstentions : 00

Ne prennent pas
part au vote :

ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime

le : **23 NOV. 2018**

- de son affichage le :
21/11/2018

- de sa notification le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 16 novembre 2018

MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA SEINE MARITIME

Délibération n°: 06-16/11/2018

L'an deux mille dix-huit, le seize du mois de novembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le trente et un octobre deux mille dix-huit, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, se sont réunis en séance publique à la salle de la Mairie d'Yerville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DEMARES, Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Comité Syndical de la Communauté de Communes du Canton de Yerville				
Titulaires	Mme Florence DURANDE	P	M. Dominique FOUBERT	
	M. Bernard HOUSSAYE	AE	M. Cyrïaque LETHUILLIER	
	M. Pierre LEMETAIS	AE	M. Jean-Claude DESCHAMPS	
	M. Patrick BUCOURT	AE	M. Franck COTTARD	
	M. Daniel LEMESLE	AE	M. Jean-François LEDON	P
	M. Patrick LEFEBVRE	P	M. Eric MABIRE	
	Mme Thérèse BARIL	AE		
	M. Raphaël LESUEUR	AE		
Titulaires	M. Jean-François ALIGNY	P	M. Rémy BELLANGER	
	M. André-Pierre BOURDON	P	M. Michel CLATOT	
	M. Hubert BUQUET	AE	M. Luc DAVID	
	M. Raymond CARPENTIER	P	Mme Isabelle DUJARDIN	
	M. Jean-Michel COLOMBEL	AE	M. Gérard FOUCHE	
	M. Pascal DEBREE	P	M. Yves GRENET	P
	M. Philippe DUFOUR	P	M. Yves LEFRIQUE	
	M. Jean-Marie FERMENT	P	M. Frédéric LEJEUNE	
	M. Jérôme LHEUREUX	P	M. Michel LIEURY	
	M. Jean-Louis LUYPAERT	P	M. Alain POILVE	
	M. Joël SALLE	AE	M. Pascal VANIER	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	P	M. Eric SELLE	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 ☎ 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

Commune de communes Blérancourt (Cayx) - Brancville - Marville					
Titulaires	Mme Séverine FREMONT	P	Suppléants	M. Claude BOUTEILLER	
	M. Claude LESEIGNEUR	P		M. Luc LEFRANCOIS	
	M. Olivier LECONTE	AE		M. Olivier RICOEUR	
	M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES	P		M. Daniel COLLARD	
	M. Jean-Jacques DEMARES	P		M. Arnaud LAURENT	
	Mme Françoise HERVIEUX	AE		M. Philippe CORDIER	
	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P		M. Gérard TIERCELIN	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		Mme Marcelle DUSSAUX	
	M. Dominique LACHEVRES	P		M. Emmanuel FECAMP	
Mme Marie-France BEAUDOIN	AE	M. Philippe LANGNEL			
Commune de communes Lezardrieu (Cayx)					
Titulaires	M. Fabrice DUBUS	P	Suppléants	Mme Martine LACOMBLEZ	P
	M. Olivier BUREAUX	P		M. Williams DELARUE	
	M. Guy LE VERDIER	P		M. Paul POTEL	
	M. Franck HERICHER	AE		M. Jean-François BLOC	
	M. Martial HAUGUEL	AE		Mme Christine LEVAVASSEUR	
	Mme Monique HOUSSAYE	P		M. Jacques VOLLET	
	M. Victor BOUCHER	P		M. Eric BERANGER	
	M. Edouard LHEUREUX	P		M. David CHANDELIER	
	Mme Charline FRANCOIS	AE		M. Jacques DEPRez	
	M. Michel CHARDONNET	AE		M. Denis FAUVEL	P
	M. Norbert GAINVILLE	P		M. Christine LE GALL	
	M. Christian GIFFARD	P		Mme Thérèse CALAIS	
	M. Edouard LEFORESTIER	AE		M. Jacques GUEROULT	P
	Mme Blandine DAS	P		M. Philippe PASQUIER	
M. François POINTEL	P	Mme Anne ROQUIGNY			
Commune de communes Lezardrieu (Cayx)					
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DECHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	P

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine FREMONT, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives et qui poursuit comme objectif de rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le CDG76 en tant que " tiers de confiance " des élus-employeurs et de leurs agents, a été désigné médiateur dans le cadre de l'expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) qui est menée jusqu'au 19 novembre 2020.

Les collectivités qui souhaitent s'engager dans la MPO doivent le faire avant le 1er janvier 2019 en signant une convention avec le CDG76.

Dès lors que la collectivité a adhéré à la MPO du CDG76, leurs agents publics ne pourront plus déposer un recours contentieux contre certaines décisions individuelles défavorables sans qu'une médiation ne soit tentée par le Centre de Gestion.

La mission de MPO étant assurée par le CDG 76, sur la base de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT (*conseil juridique*), il s'agit d'une nouvelle mission optionnelle, une convention détermine le contenu et la tarification à proposer aux collectivités affiliées.

La signature de la convention n'engage pas financièrement la collectivité, ce n'est qu'en cas de réalisation d'une médiation qu'une facturation sera établie.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'adhérer à la convention d'adhésion mission expérimentale de la médiation préalable obligatoire du Centre de Gestion de la Seine Maritime,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention.

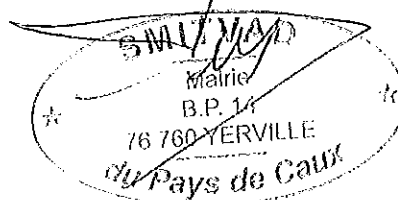
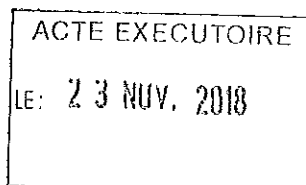
APPROUVE A L'UNANIMITE

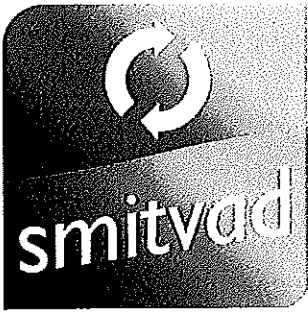
Délibéré les jours, mois et ans susdits,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Jacques DEMARES





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

**BORDEREAU DE DEPOT DE
DOCUMENTS VALANT ACCUSE
RECEPTION**

PREFECTURE DE LA SEINE MARITIME
Service Courrier
7, place de la Madeleine – CS 16036
76 036 ROUEN Cedex

Nos Réf.: EB 2018.11.51
Affaire suivie par : Estelle Bouteiller
Courriel : contact@smitvad.fr

A établir en 2 exemplaires

SMITVAD DU PAYS DE CAUX

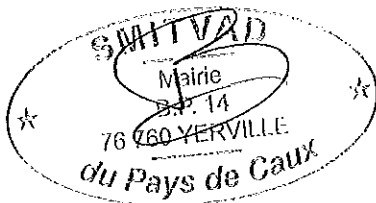
REÇU LE 28 NOV. 2018

n°208

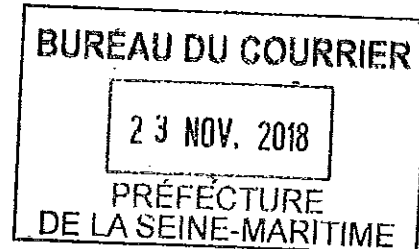
Yerville, le 22 novembre 2018

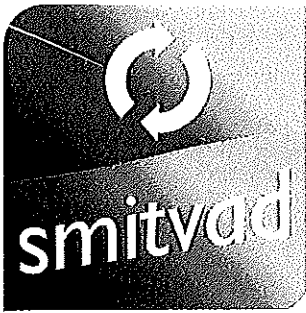
NATURE DES DOCUMENTS	REF de l'ACTE	Nombre d'exemplaires
Délibération	N°02-16/11/2018	1
Délibération	N°03-16/11/2018	1
Délibération	N°04-16/11/2018	1
Délibération	N°05-16/11/2018	1
Délibération	N°06-16/11/2018	1

Cachet de la collectivité et signature :



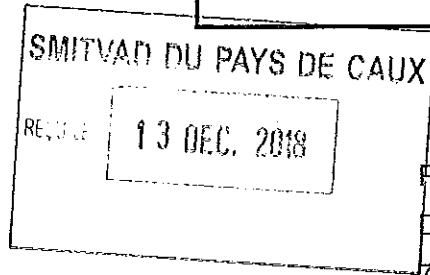
Cachet de réception de la Préfecture :





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

**BORDEREAU DE DEPOT DE
DOCUMENTS BUDGETAIRES VALANT
ACCUSE RECEPTION**



PREFECTURE

DRCLE

7, place de la Madeleine – CS 16036

76 036 ROUEN Cedex

Nos Réf : EB 2018.12.58

Affaire suivie par : Estelle Bouteiller

Courriel : contact@smitvad.fr

A établir en 2 exemplaires

Yerville, le 06 décembre 2018

NATURE DES DOCUMENTS	Principal	Budget Annexe PLPD
Délibération modification budgétaire n°1 – budget annexe du PLPD		N°05-16/11/2018

Cachet de la collectivité et signature :



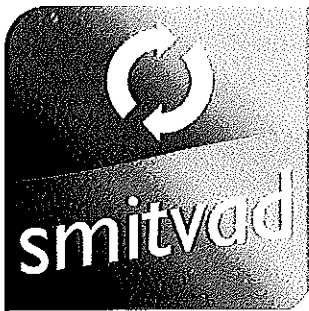
Cachet de réception de la Préfecture :



Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr



Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

Nos Réf.: EB 2018.12.60

Affaire suivie par : Estelle Bouteiller

Courriel : contact@smitvad.fr

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS BUDGETAIRES VALANT ACCUSE RECEPTION

SMITVAD DU PAYS DE CAUX

REÇU LE 13 DEC. 2018

n° 216

PREFECTURE

DRCLE

7, place de la Madeleine – CS 16036

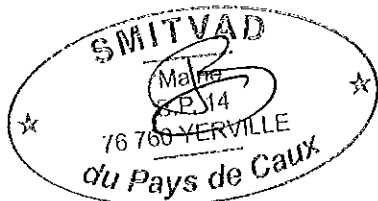
76 036 ROUEN Cedex

A établir en 2 exemplaires

Yerville, le 07 décembre 2018

NATURE DES DOCUMENTS	Principal	Budget Annexe PLPD
Pages rectificatives du Budget Supplémentaire 2018 suite aux anomalies matérielles constatées	2 pages : fonctionnement et investissement	2 pages : fonctionnement et investissement

Cachet de la collectivité et signature :



BUREAU DU COURSIER
Cachet de réception de la Préfecture

10 DEC. 2018
PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

